

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le vendredi 27 juin 2025

OBJET : DELIBERATION N°7 - Convention générale constitutive du groupement de commandes pour l'ensemble des services de la ville de La Trinité, du CCAS, de la Caisse des écoles, du SIVU La Plana et de l'Etablissement Public Local Stellae

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Noëlle Dyot-Gerardin représentée par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par M. le Maire
M. Laurent Portelli représenté par M. Didier David
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort représenté par Mme Annick Meynard
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Isabelle Martello
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2025

N°7

Rapporteur : Monsieur Ladislas POLSKI – Président

Direction : Finances

Objet : Convention générale constitutive de groupement de commandes pour l'ensemble des services de la ville de La Trinité, du CCAS, de la Caisse des écoles, du SIVU La Plana et de l'établissement public local Stellae

Classification : 1. Commande publique – 1.1 Marchés Publics

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes,

VU la délibération concordante adoptée au Conseil d'Administration de l'établissement public local Stellae en date du 14 mai 2025,

CONSIDERANT que la mutualisation des commandes dans l'ensemble des services du CCAS, de la ville de La Trinité, de la Caisse des Ecoles, du SIVU La Plana et de l'établissement public local Stellae peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

CONSIDERANT que ce groupement concerne tous types de marchés : travaux, fournitures, services, dont les prestations intellectuelles, et a vocation à s'appliquer à toutes consultations pour lesquelles la mutualisation des achats et le choix de prestataires communs présentent un intérêt,

CONSIDERANT que ce groupement a pour objectif de couvrir des besoins divers, donc de lancer plusieurs procédures d'achat,

CONSIDERANT que lors de chaque consultation, et sur la base de l'état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs transmis par chaque membre du groupement au coordonnateur, les dossiers de consultation des entreprises préciseront :

- les besoins et quantités ou montants sur lesquels s'engage chaque collectivité
- les objets et les caractéristiques des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement (allotissement, marchés séparés et marché unique notamment)

CONSIDERANT qu'il est proposé d'adopter une convention de groupement de commandes afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,

CONSIDERANT que la Mairie de La Trinité est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes,

CONSIDERANT que les dossiers de consultation des entreprises comporteront la définition des besoins de chaque membre du groupement,

CONSIDERANT que dans le cadre de la présente convention, chaque membre du groupement rendra compte à l'assemblée délibérante de l'ensemble des décisions liées à cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de la ville de La Trinité, du CCAS, de la Caisse des Ecoles, du SIVU La Plana et de l'établissement public local Stellae, joint en annexe et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Désigne** la Mairie de La Trinité comme coordonnateur du groupement de commandes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0